



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le SML accuse nos gouvernants « d'inaptocratie* »

Malakoff, le 2 février 2023 | Le **monologue de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM)** continue...

- piloté par une lettre de cadrage restrictive,
- contraint par des vœux présidentiels ignorant de la médecine libérale
- « enrichie » par les vœux d'un ministre *hospitalo-urgento-centré*
- saboté par la loi Rist, loi qui sonne le glas...

... ce qui reste du dialogue conventionnel se passe mal.

Dernière provocation en date : une proposition d'augmentation de 1,5 € de la valeur des consultations pour ceux qui auraient l'outrecuidance de ne pas s'enchaîner dans un contrat dit territorial, contenant la promesse non encore dévoilée d'une rémunération plus conséquente. Ajoutons une diminution des aides à l'installation des médecins puisqu'il est vrai qu'il faut financer celle des IPA hors de nos cabinets. Le tableau serait ridicule, s'il n'était pas si dramatique...

Le SML a été auditionné ce matin par la commission des affaires sociales du Sénat sur la loi Rist.

Partie de 4 articles lorsque nous avons expliqué à Mme Rist l'ineptie du contenu de sa loi, nous en vîmes 18 (4 articles et 14 sous articles) en arrivant au sénat !

D'amendements inconséquents en amendements délétères la loi s'est ainsi « enrichie » :

- d'une VAE dispensant de formation les IPA,
- d'un rapport au médecin traitant des IPA qui auraient posé un « primo-diagnostic », et dont nous devrions nous contenter en engageant NOTRE responsabilité,
- d'une prescription d'activité physique « adaptée » par des kinés non formés en pathologie cardiovasculaire,
- d'un accès direct à des établissements où les médecins sont à temps partiel,
- d'une restriction du nombre d'assistant médicaux autorisés pour les médecins ophtalmos,
- d'une obligation collective de permanence des soins qui rendrait les médecins responsables de la carence d'autres professions,
- d'une obligation d'accès financiers aux soins qui menace de nouveau les secteurs 2,
- d'une possibilité unilatérale d'extension de protocoles,
- d'une prescription des orthèses plantaires par les pédicures podologues (alors même que l'accès aux soins de pédicurie n'est pas assuré pour les patients chroniques),

A propos du SML

Le Syndicat des Médecins Libéraux (SML) est un syndicat polycatégoriel qui représente tous les médecins libéraux de toutes les spécialités et de toutes les formes d'expertises et quel que soit leur secteur d'activité. Le SML axe son action sur la défense des piliers de l'exercice libéral du médecin que sont l'indépendance, la liberté d'installation, la liberté de prescription et le paiement direct à l'acte dans le cadre d'une valorisation juste des honoraires médicaux. Pionnier dans la promotion de la prévention, de la télémédecine et de la E-santé, il promeut une approche pragmatique, adaptée aux réalités du terrain pour répondre aux évolutions des besoins de soins. Le SML est représenté dans toutes les régions et possède des élus dans chacun des deux collèges composant les URPS de médecins libéraux. Le SML est présidé depuis décembre 2022 par le Dr. Sophie Bauer.

Contact presse



DR SOPHIE BAUER : 06 11 07 82 75
MR LIONEL TENETTE : 07 60 30 92 09



presse@lesml.org

- d'une modification des prescriptions de lunetterie par les opticiens, (mais rassurons-nous, ils tiendront le prescripteur informé !)
- d'assistants de régulations qui pourront être étrangers, et mis à disposition par des prestataires, avec une maîtrise de la langue contrôlée après la reconnaissance professionnelle.
- d'une possibilité par les pharmaciens de renouveler une prescription pour 3 mois (alors que le médecin aura pris soin de donner une prescription pour le temps qu'il juge possible entre deux de ses consultations au patient)
- d'une autorisation « à titre expérimental » des pharmaciens biologistes à pratiquer les prélèvements cervico vaginaux : la santé des femmes sans médecin c'est maintenant ! Celles-ci jugeront par elles-mêmes de la responsabilité des parlementaires pour les transformer en sujets d'expériences (notons au passage qu'il n'y a pour le moment pas d'attaque aux soins pris de la prostate de ces messieurs, et le peu de cas fait de l'utérus de ces dames !).

Nous avons cependant le sentiment d'avoir reçu de la Commission des Affaires sociales du Sénat une écoute attentive à nos propositions.

Le **SML rappelle aux médecins la nécessité de se mobiliser pour le 14 février prochain**, début de l'examen de la PPL RIST en séance publique au Sénat.

** copyright Jean d'Ormesson*

A propos du SML

Le Syndicat des Médecins Libéraux (SML) est un syndicat polycatégoriel qui représente tous les médecins libéraux de toutes les spécialités et de toutes les formes d'expertises et quel que soit leur secteur d'activité. Le SML axe son action sur la défense des piliers de l'exercice libéral du médecin que sont l'indépendance, la liberté d'installation, la liberté de prescription et le paiement direct à l'acte dans le cadre d'une valorisation juste des honoraires médicaux. Pionnier dans la promotion de la prévention, de la télémédecine et de la E-santé, il promeut une approche pragmatique, adaptée aux réalités du terrain pour répondre aux évolutions des besoins de soins. Le SML est représenté dans toutes les régions et possède des élus dans chacun des deux collèges composant les URPS de médecins libéraux. Le SML est présidé depuis décembre 2022 par le Dr. Sophie Bauer.

Contact presse



DR SOPHIE BAUER : 06 11 07 82 75
MR LIONEL TENETTE : 07 60 30 92 09



presse@lesml.org